

# Acorelle

## L'INNOCUITÉ DES PROTECTIONS SOLAIRES CERTIFIÉES BIO

### LE CONTEXTE

Depuis 2019 la DGCCRF effectue des contrôles sur la thématique des nanomatériaux, décrits comme pouvant potentiellement pénétrer la barrière cutanée. Ces contrôles, qui se sont intensifiés en 2020 et 2021, ciblent **aujourd'hui les produits solaires formulés avec du dioxyde de titane et/ou de l'oxyde de zinc ainsi que les produits de maquillage à base d'oxydes de fer. Beaucoup d'autres matières premières seront prochainement concernées : silice, argile, talc et nacres, hydroxyapatite, etc.**

Malgré le fait qu'aucune méthode de référence pour la mesure de la taille des particules ne soit imposée par la réglementation européenne, la DGCCRF s'appuie principalement sur la méthode MEB (microscopie électronique à balayage) pour analyser les produits finis concernés. **Cette nouvelle méthode engendre des résultats qui impactent directement le statut réglementaire des substances analysées : des particules qui jusqu'alors étaient mesurées non nano, sont aujourd'hui mesurées et identifiées comme nano.**

**La conséquence ?** Nos INCI (liste d'ingrédients) doivent porter la mention [NANO], et même si elle est largement discutable, nous l'acceptons pour nous mettre en conformité avec les orientations de la DGCCRF. En effet, dans les filtres solaires BIO, **les particules sont majoritairement agglomérées de manière indestructible. Ces agglomérats (de grande taille) restent à la surface de la peau, et ce même après étalement du produit.** C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les formules solaires bio laissent un film blanc couvrant.

### Notre action

Nous avons constitué fin 2020 un groupe de travail d'industriels du solaire bio (Acorelle, Cattier, Alphanova, Laboratoires de Biarritz, Biosolis, Bioregena, Omum). Ensemble, nous avons investi plusieurs dizaines de milliers d'euros pour conduire des études scientifiques poussées, **afin de (re)prouver l'innocuité et l'efficacité des filtres minéraux lorsqu'ils sont utilisés dans des crèmes solaires BIO.** Cette étude est parue le 23/09 dernier dans le très sérieux [Journal of Cosmetics, Dermatological Sciences and Applications](#).

L'étude a été effectuée sur 7 produits solaires de nos marques certifiées BIO, dont le Spray solaire SPF50 Acorelle.

### Les conclusions sont :

1. La protection des filtres minéraux est aussi efficace que celle des filtres synthétiques, sur les UVA comme sur les UVB.
2. Les filtres minéraux utilisés dans les solaires certifiés BIO restent à la surface de la peau, il n'y a aucun risque de passage dans l'organisme.
3. Les filtres minéraux sont très connus des toxicologues, garantissant une totale sécurité.

**Grâce à cette étude, nous réaffirmons que les filtres minéraux utilisés dans des formules solaires certifiées BIO sont parfaitement efficaces et sûrs et qu'ils ne présentent aucun danger malgré leur reclassification nano.**

Les membres du collectif des industriels du solaire bio se sont coordonnés pour un étiquetage [NANO] à partir du 01/01/2022. Et nous travaillons toujours, avec l'ensemble de la filière, à formuler des produits sûrs et efficaces.

